Technique aéronautique

En 2010, l'OFAC a encore intensifié sa surveillance sur les domaines techniques de l'aviation (organismes de conception, de production et de maintenance). L'office a réalisé au total 404 audits et 12 inspections, (+20 % par rapport à l'année précédente). La majorité des contrôles ont été menés auprès d'organismes de maintenance. La plupart des carences relevées portent sur la tenue et la mise à jour des manuels d'entreprise, sur les contrôles internes et sur la formation du personnel. Les inspecteurs de l'OFAC ont fréquemment rencontré des cas de consignes de navigabilité mal appliquées. A travers ces consignes, les constructeurs indiquent des modifications ou des mesures à réaliser sur des aéronefs ou leurs éléments afin de garantir la navigabilité des appareils et les exploitants des appareils volants concernés ont un certain délai pour les appliquer. L'OFAC va dès lors prêter une attention particulière au bon respect des consignes de navigabilité par les organismes de maintenance.

En 2010, les entreprises aérotechniques ont signalés 618 incidents, soit 15 % de plus que l'année précédente. La tendance amorcée en 2007 se poursuit donc. Le nombre de comptes rendus a augmenté de 75 % sur cette période. Parallèlement, on constate un recul des incidents affectés d'un risque majeur qui représentent 17 % des cas, soit la moitié de la proportion enregistrée en 2007. Sachant que ce sont surtout les comptes rendus d'incidents affectés d'un risque majeur qui ont progressé, l'OFAC en déduit que la culture de compte rendu s'est nettement améliorée. Cela étant, l'office estime que les petits organismes de maintenance pourraient mieux exploiter leurs systèmes de comptes rendus. Il y veillera particulièrement.

Les types d'incidents suivants ressortent particulièrement, aussi bien dans une perspective à long terme que sur 2010:

- panne ou dérangement des systèmes électroniques;
- dérangements techniques des suites de travaux d'entretien insuffisants ou mal exécutés;
- panne ou dérangement des moteurs et des systèmes.

Dans le cadre de ses audits et inspections, l'OFAC a particulièrement vérifié ces points. Dans le cas d'un système électronique victime de problèmes à répétition, l'OFAC a procédé de concert avec le fabriquant et la compagnie aérienne concernée à des investigations poussées qui ont permis d'identifier l'origine du dysfonctionnement et de corriger le système.

Surveillance dans le domaine de la technique aéronautique

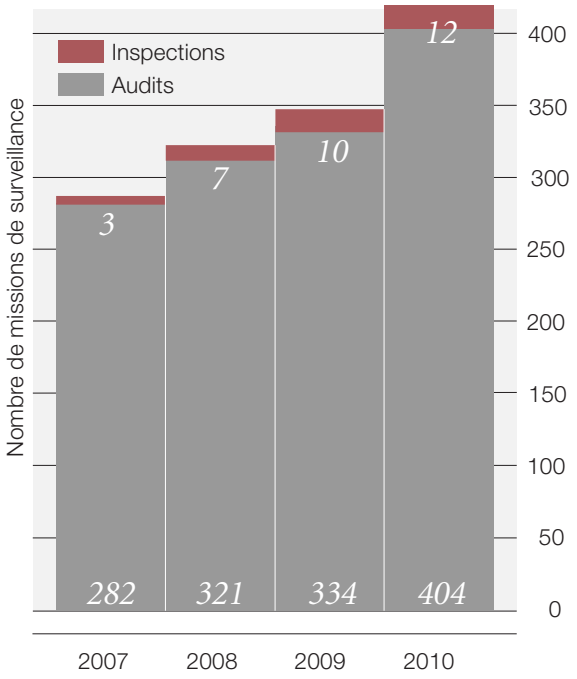
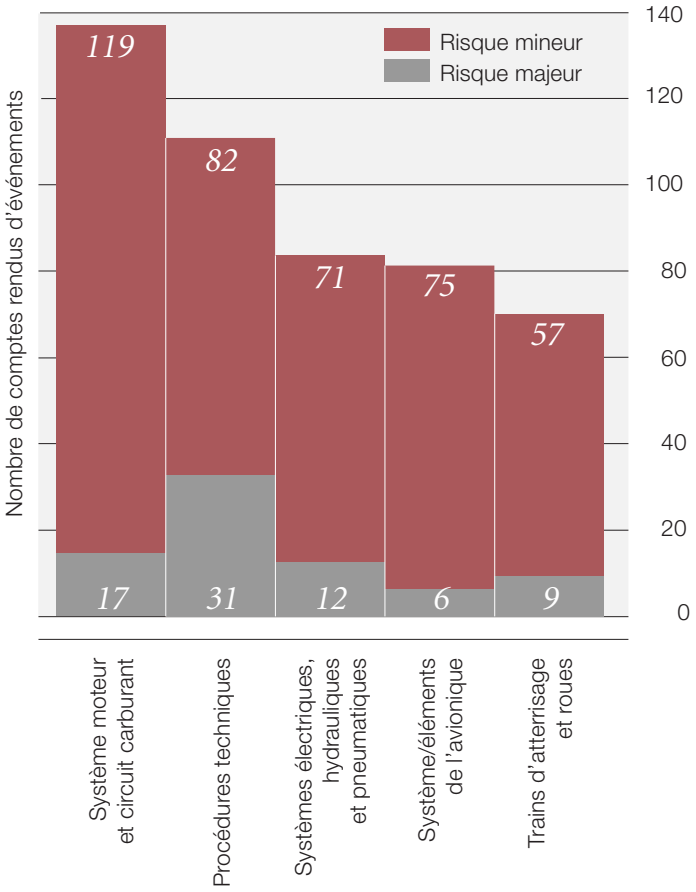
Principaux types d'incidents dans le domaine de la technique aéronautique en 2010